

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son premier rapport :

### Réunions :

Le Comité s'est réuni le 24 novembre 2022, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

### Question à l'étude :

Le projet de loi 4 — *Loi de 2022 sur le rajustement du salaire minimum (modification du Code des normes d'emploi)/The Minimum Wage Adjustment Act, 2022 (Employment Standards Code Amended)*

### Composition du Comité :

- M. le *ministre* HELWER;
- T. LINDSEY;
- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE;
- M. le *ministre* SMITH (Lagimodière);
- M. TEITSMA;
- M. WASYLIW.

Le Comité a élu :

- M. TEITSMA à la présidence;
- M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE à la vice-présidence.

### Exposés oraux :

Le Comité a entendu deux exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 4 — *Loi de 2022 sur le rajustement du salaire minimum (modification du Code des normes d'emploi)/The Minimum Wage Adjustment Act, 2022 (Employment Standards Code Amended)* :

Kevin Rebeck  
Niall Harney

Manitoba Federation of Labour  
Centre canadien de politiques alternatives

### Projet de loi étudié dont il a été fait rapport :

(N<sup>o</sup> 4) — *Loi de 2022 sur le rajustement du salaire minimum (modification du Code des normes d'emploi)/The Minimum Wage Adjustment Act, 2022 (Employment Standards Code Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

\_\_\_\_\_  
M. TEITSMA

Le 24 novembre 2022